

ANNEXE 6

Politique environnementale d'Algonquin Power



2845 BRISTOL CIRCLE,
OAKVILLE, ONTARIO L6H 7H7

Politique environnementale

Proc. # :

90-308Pol_Fr

Description : Politique environnementale d'Algonquin Power

Rév # :

0

Pages : 4

1 de 4

Rédigée par : M. Griffin

Date :

11/04/2011

OBJECTIF

Algonquin Power s'engage à poursuivre tous ses opérations d'une façon responsable au niveau environnemental et en accord avec toutes les lois, règlements, et standards de l'industrie. Algonquin Power croit que le développement durable environnemental est vital pour la durabilité économique et donc au succès de l'organisation à rencontrer ses engagements auprès des détenteurs d'unités afin de maintenir un portefeuille d'actifs varié, stable et en croissance. L'objectif de ce document est d'énoncer les contraintes minimales pour maintenir la conformité avec cette politique.

APPLICATION

Cette politique s'applique à tous les employés d'Algonquin Power et à tous les employés à contrat travaillant et opérant sur les sites d'Algonquin Power. Tous les employés d'Algonquin Power et les employés à contrat doivent faire leur travail en conformité avec toutes les lois applicables, les règlements et les politiques et programmes de la compagnie. Tous les employés d'Algonquin Power et les employés à contrat doivent rapporter toutes les préoccupations environnementales à leur superviseur immédiat et au département des Affaires Règlementaires. Les problèmes de conformité environnementale peuvent aussi être rapportés anonymement en utilisant le program d'Algonquin Power Le Dénonciateur au 866-921-6714.

DEFINITIONS

Aucune

RESPONSIBILITY

Tous les gestionnaires et superviseurs sont responsables de communiquer cette politique et ses contraintes aux employés et de clairement spécifier qui est responsable, dans leurs unités, d'atteindre ces contraintes. Tous les gestionnaires et superviseurs appliqueront cette politique. Tous les employés d'Algonquin Power et les consultants suivront cette politique.

POLITIQUE

1. Directeur des opérations et gestionnaires de division

Afin de maintenir la conformité avec cette politique, chaque directeur de division doit s'assurer que les contraintes suivantes sont incluses dans la gestion normale de chaque unité opérationnelle d'Algonquin Power :

1. Un budget allouant les ressources nécessaires afin d'accomplir les objectifs et cibles environnementaux annuels;
2. Une communication, une formation et un système de mesures incitatives qui supporte



2845 BRISTOL CIRCLE,
OAKVILLE, ONTARIO L6H 7H7

Politique environnementale

Proc. # :

90-308Pol_Fr

Description :	Politique environnementale d'Algonquin Power	Rév # :	0	Pages : 4	2 de 4
Rédigée par :	M. Griffin	Date :	11/04/2011		

- les objectifs et cibles environnementaux de chaque unité opérationnelle, et qui s'assure que chaque employé/consultant responsable de rencontrer les aspects environnementaux identifiés a les ressources nécessaires pour atteindre avec succès les objectifs identifiés; et
3. Un programme de surveillance et de mesure qui utilise des indicateurs de performance environnementale pour suivre les progrès en ce qui concerne les objectifs et cibles environnementales, et pour identifier des opportunités d'amélioration continue.

2. Gestionnaires d'unités opérationnelles

Tous les gestionnaires d'unité opérationnelle sont responsables de:

1. S'assurer que leur employés directs font leur travail et opèrent les sites en conformité avec toutes les lois, règlements et politiques et directives de la compagnie applicables;
2. Rapporter tous les problèmes environnementaux à leur superviseur immédiat et leur coordinateur des affaires règlementaires selon le plan environnemental spécifique au site;
3. S'assurer que les employés directs sont formés sur les aspects environnementaux de leur travail;
4. D'effectuer des audits planifiés et non planifiés de leurs sites afin de déterminer les problèmes environnementaux;
5. De coopérer et supporter les efforts du département des Affaires Règlementaires dans le développement, la vérification et la mise en place des plans environnementaux pour les sites sous leur supervision.

3. Gestionnaire des Affaires Règlementaires

Afin d'assurer une gestion efficace des problèmes environnementaux chez Algonquin Power, le gestionnaire des Affaires Règlementaires doit être responsable du développement de plans environnementaux spécifiques à chaque site en coordination avec les gestionnaires des unités opérationnelles. Le plan environnemental fournira tous les outils nécessaires pour assurer la conformité environnementale de chaque unité opérationnelle. Les plans environnementaux doivent inclure au minimum :

1. Un résumé des objectifs et cibles environnementaux spécifiques à l'unité opérationnelle basé sur l'identification d'aspects environnementaux significatifs des opérations;
2. Une méthodologie permettant d'assurer la conformité avec toutes les lois et règlements applicables et identifiant les modifications des lois et règlements. Cela inclura une matrice de conformité spécifique l'unité opérationnelle et identifiant les individus responsables d'assurer la conformité avec chaque aspect environnemental significatif;
3. Un programme d'inspection et d'audit



2845 BRISTOL CIRCLE,
OAKVILLE, ONTARIO L6H 7H7

Politique environnementale

Proc. # :

90-308Pol_Fr

Description : Politique environnementale d'Algonquin Power

Rév # :

0

Pages : 4

3 de 4

Rédigée par : M. Griffin

Date :

11/04/2011

4. Une stratégie pour participer, quand c'est approprié, à des groupes communautaires ou industriels parrainés par le gouvernement et adressant des problèmes environnementaux affectant les communautés autour des sites d'Algonquin.
5. Une révision annuelle des plans environnementaux

FORMATION

La formation sur ce sujet sera au niveau informatif uniquement.

RÉFÉRENCES

Aucune

DOCUMENTS RELIÉS

Aucun

FICHIERS JOINTS

Aucun

ENREGISTREMENTS

Aucun

HISTORIQUE DE RÉVISION

Date	Rév #	Description	Parrain
Apr 11, 2011	2	Traduction et formatage du document	Bernadette Quémerais

AUTHORITÉ DE RÉVISION

Date	Titre ou Position	Signature
Apr 11, 2011	Directeur, Affaires Règlementaires	

AUTORITÉ D'APPROBATION

Date	Titre ou Position	Signature



2845 BRISTOL CIRCLE,
OAKVILLE, ONTARIO L6H 7H7

Politique environnementale

Proc. # :

90-308Pol_Fr

Description : Politique environnementale d'Algonquin Power

Rév # :

0

Pages : 4

4 de 4

Rédigée par : M. Griffin

Date :

11/04/2011

April 26, 2012	Directeur, Affaires Réglementaires	